

Rénovation et construction : bâtir pour mieux travailler



Guy Bertrand
gbertrand@asstsas.qc.ca

IL NOUS APPARAÎT IMPORTANT DE PROCÉDER À UN BILAN ET À UN RAPPEL DE LA NÉCESSITÉ D'INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS DE SST DANS UN PROJET D'AMÉNAGEMENT, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UNE RÉNOVATION OU D'UNE CONSTRUCTION. C'EST UNE ACTIVITÉ DE PRÉVENTION MAJEURE.

Il y a plus de 20 ans, l'ASSTSAS offrait ses services pour accompagner les établissements qui entreprenaient des projets architecturaux, petits et grands. Dans la foulée de cette offre de services, nous avons publié des guides et écrit de nombreux articles sur le sujet dont plusieurs relatent diverses expériences d'intervention.

Un apport positif

Durant toutes ces années, nous avons reçu plusieurs mandats où un conseiller de l'ASSTSAS s'est joint à une équipe de projet. Plusieurs établissements ont adopté cette démarche et ont constaté son apport positif :

- des postes de travail mieux adaptés et plus sécuritaires ;
- une réduction des erreurs, des omissions et, donc, des corrections ;
- une prise de décision éclairée pouvant mener vers de meilleurs compromis ;
- une meilleure compréhension et l'acceptation des travailleurs face à des réalisations sous contraintes budgétaires et architecturales ;
- une meilleure préparation pour faire face au changement.

Des moyens pour réussir

La démarche de prévention est relativement simple. Elle passe par différents moyens qui semblent parfois exigeants. En réalité, ces moyens s'intègrent très bien à la conduite de projet déjà prévue.



Photo : iStock.com

LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Déterminer les enjeux en SST en fonction des types de dangers présents. Ces enjeux doivent être priorités tout en assurant la qualité des soins
- Définir les besoins des travailleurs à tous les niveaux : organisation, équipements, environnement (espaces de travail, dégagement, etc.), toutes les fonctions ou activités de travail, toutes les périodes (achalandage, période de pointe) et tous les besoins futurs probables
- S'assurer que les aménagements et les postes de travail proposés respectent les enjeux de SST et les besoins fonctionnels

Plusieurs établissements, constatant l'apport positif de cette démarche, ont adopté celle-ci dans leurs projets.

Les conseillers de l'ASSTSAS sont disponibles pour intégrer des comités de projet et participer à des conceptions immobilières sécuritaires et fonctionnelles.

- Participation des futurs usagers des futurs lieux (dans un comité de projet). Cette participation doit être instaurée le plus tôt possible. Il faut aller plus loin qu'une rencontre d'information et intégrer activement les personnes dans le projet.
- Intégration au tout début du projet d'un expert en SST, qu'il soit de l'interne ou de l'externe.
- Simulations des activités qui seront exercées dans les futurs lieux. Les simulations peuvent se dérouler à partir de plans ou par des maquettes et des reconstitutions. Les activités à simuler doivent être représentatives et comprendre toutes les possibilités.
- Visites de sites de référence comparables où il est possible d'apporter une évaluation critique afin de profiter non seulement des aspects positifs, mais également des côtés négatifs.
- Recherche documentaire, obligatoire lorsqu'il s'agit de normes. Certaines conditions sont essentielles et doivent d'abord être mises en place pour assurer le succès d'une telle démarche :
- bonne complicité entre les services techniques et les ressources humaines ;
- chargé de projet et professionnels convaincus que la qualité des projets passe par une analyse des besoins et une implication des usagers ;
- stabilité des personnes impliquées ;
- disponibilité, compétence, pertinence et expertise de l'intervenant en SST. En particulier, celui-ci : connaît bien le travail, est documenté et connaît des lieux comparables, est habile dans la lecture de plans, est un bon intermédiaire entre les travailleurs et les concepteurs, est réaliste et prêt à faire des compromis.



Photo : iStock.com

L'ASSTSAS à votre service

Encore aujourd'hui, les conseillers de l'ASSTSAS sont disponibles pour intégrer des comités de projet et participer à l'élaboration de concepts immobiliers sécuritaires et fonctionnels. Cependant, ce travail n'est pas l'exclusivité de l'ASSTSAS. Les établissements disposent souvent des ressources à l'interne pouvant assurer une démarche qui considère les aspects de sécurité et de fonctionnalité du travail.

Cette activité de prévention en SST doit être priorisée. Elle offre une formidable occasion d'éliminer des dangers et d'améliorer le confort et l'efficacité du travail. ■



Aménagement, ergonomie et organisation du travail

Explorez ce dossier thématique pour des informations sur les projets de rénovation et de construction réalisés dans différents milieux de travail (asstsas.qc.ca/ergonomie).